

Procès-verbal du Comité Syndical extraordinaire, le 14 février 2018

Le quatorze février deux mille dix-huit à dix-huit heures, les membres du comité syndical du Syndicat du moyen Adour landais se sont réunis au Pôle associatif de Souprosse sous la Présidence de Monsieur Christian Ducos.

Présents : Mmes et MM. Brault, Loubère, Brettes, Maury, Pomies, Labat, Juzan, Raulin, Glattard, Lamaignère, Napias, Dupau, Labarbe, Brèthes, Mallet, Heitz, Saint Paul, Desblancs, Lagrola, Torreguitart, Dufourcq, Bellocq, Cadillon, Lalanne, Carrincazeaux, Mesplède, Lafite, Degos, Urolategui, Lavielle, Coudroy, Tauzin, Bordes, Dubosc, Ducos, Gaillardet, Dubourdieu, Comet, Suberchicot.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Rabaud Favereau, MM. Tauzin, Heinrich, Castets, Fabere, Noyelle.

Excusés : MM. Cardonne, Bareyt, Capbern, Dupouy, De Sousa, Sebie, Dufourcq.

Absents : MM. Galabert, Candau, Pascal, Lafenêtre, Brèthes, Lamothe, Courrèges, Dupouy, Darrieutort, Bibes, Dauga, Degert, Lafenêtre, Delhoste, Daugreilh, Morlaes, Barros, Cardeneau, Barros, Soule, Suzan.

Présents mais non votants : M. Tastet représentant de la commune de Saint-Sever, M. Labat représentant de la commune de Poyanne, M. Fritsch représentant de la commune de Louer, M. Fernandez représentant de la commune de Narrosse, Mme Dunoguier de l'Institution Adour et Mme Tastet, MM. Dupuy et Malby du Syndicat et M. Balans, stagiaire au Syndicat.

Secrétaire de séance : Mme Maury

Ordre du jour :

- Présentation du Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL)
- Election du Président
- Détermination du nombre de vice-présidents et de membres du bureau
- Election des vice-présidents
- Election des membres du bureau
- Election des membres de la commission des marchés
- Désignation du représentant du SIMAL à la clé du SAGE Adour Amont

1. Présentation du Syndicat du Moyen Adour Landais

En introduction, M. Ducos présente M. Pierrick Malby, technicien recruté par le SYRBAL, et mis à disposition du SIMAL à mi-temps.

L'ensemble des techniciens se relayent pour effectuer une brève présentation du SIMAL :

Depuis le 1^{er} janvier 2018 le syndicat est compétent sur 73 communes pour un total de 8 EPCI :

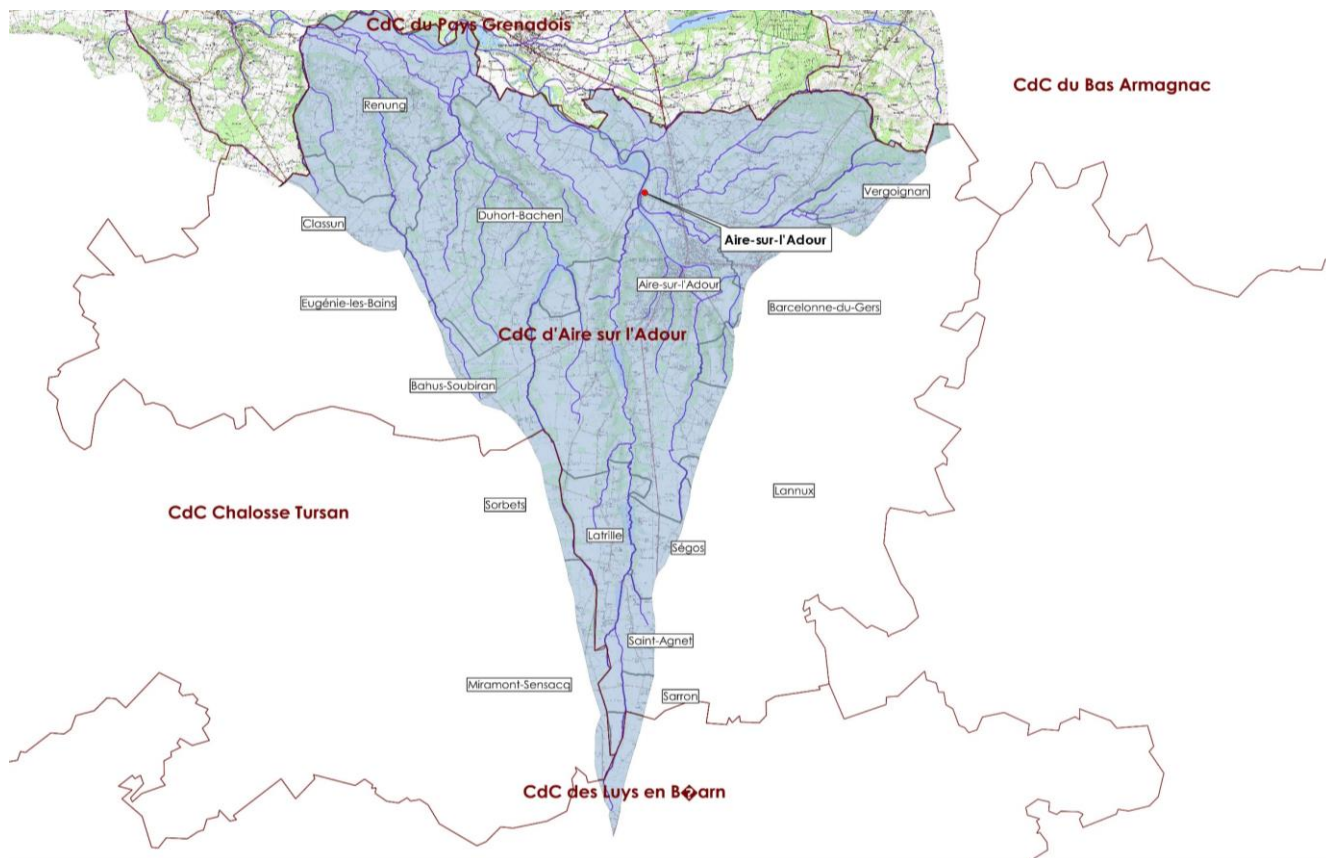
- La communauté des communes du Bas Armagnac
- La communauté des communes d'Aire sur l'Adour
- La communauté des communes du Pays Grenadois
- La communauté des communes Chalosse Tursan
- Mont de Marsan agglomération
- La communauté des communes Terres de Chalosse
- La communauté des communes Pays Tarusate
- La communauté d'agglomération du Grand Dax

Ce territoire comprend :

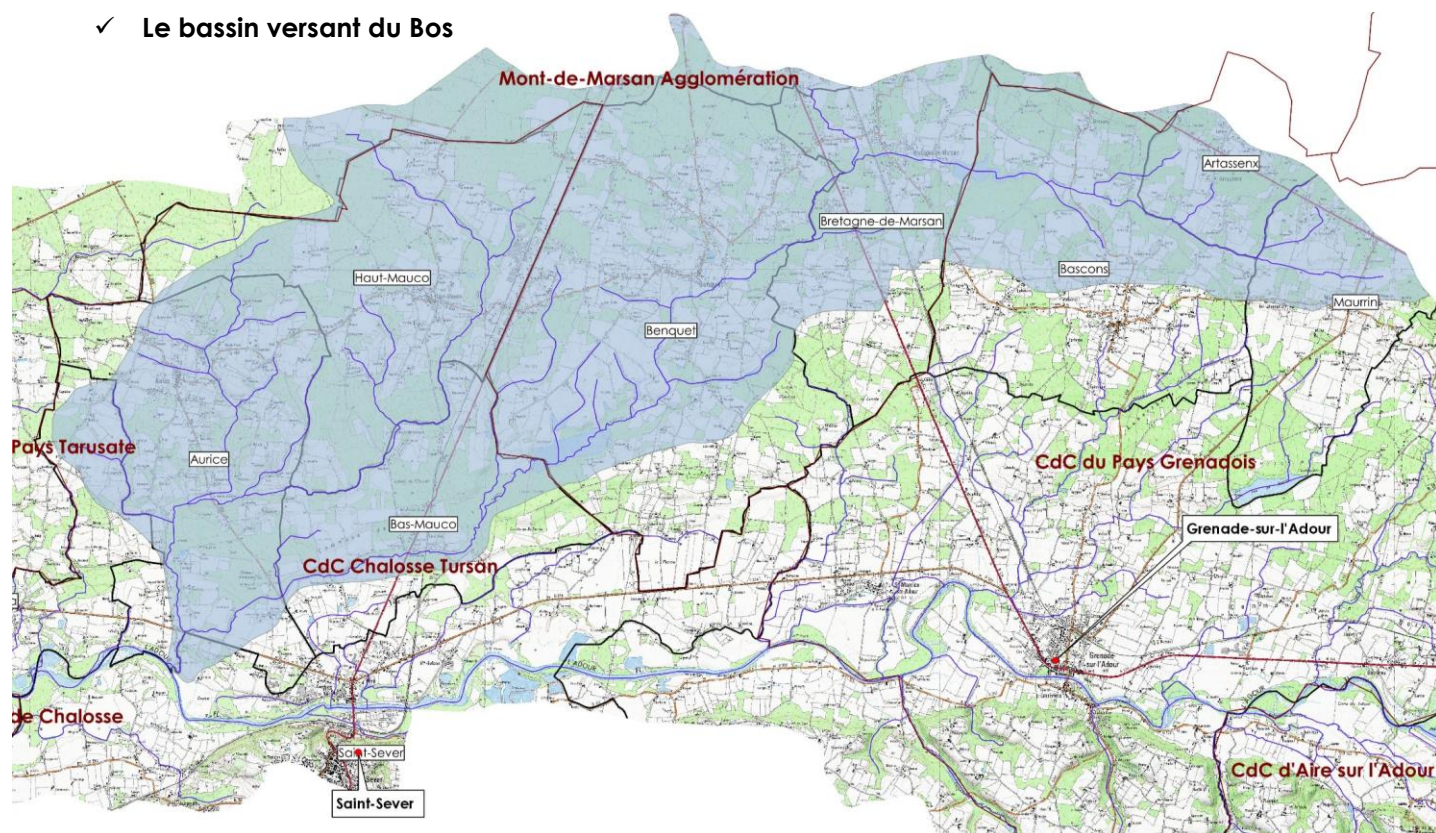
- 110 km d'Adour
- 160 km d'affluents principaux : le Luzou, le Marrein, l'Arroudet, le Gioulé, le moulin de Bordes, le moulin de Barris, le Bos, le Vergoignan, le Bayle, le Baillié, le Lourden, le Brousseau...
- 1100 km d'affluents secondaires.

Au 1^{er} Janvier 2018, le périmètre s'est étendu en intégrant deux nouveaux sous-bassins versants qui ont fait l'objet d'un transfert du Syndicat des Rivières du Bassin de l'Adour Landais (SYRBAL) vers le SIMAL :

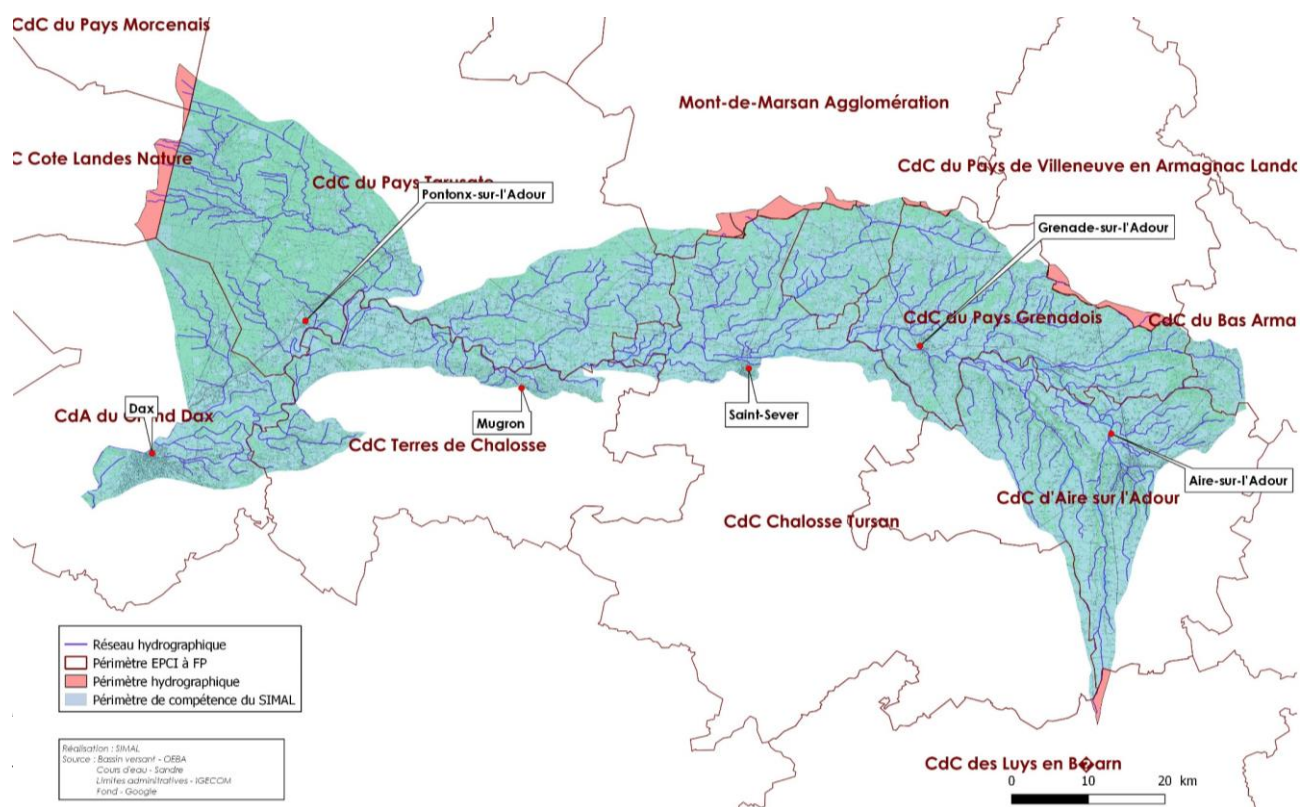
✓ Le bassin versant des 3A



✓ Le bassin versant du Bos



Le périmètre global du SIMAL au 1^{er} janvier 2018



Au fur et à mesure de l'évolution du périmètre du syndicat, la représentativité a également évolué :



Aujourd'hui, le syndicat est compétent en matière de :

- **Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques**
 - Entretien et aménagement des cours d'eau et milieux aquatiques associés,
 - Accompagnement, amélioration et restauration de la dynamique fluviale,
 - Gestion de la végétation, lutte contre l'instabilité des berges au droit de zones à enjeux,
 - Enlèvement d'embâcles au droit de zones à enjeux...
- **Préservation et mise en valeur des éléments patrimoniaux de l'hydrosystème Adour**
 - Conception d'itinéraires de découverte,
 - Aménagement de sentiers, sites et points d'accès au fleuve à usage de loisirs,
 - Restauration d'habitats piscicoles,
 - Evacuation des déchets et dépôts sauvages vers des filières de traitement adaptées,
 - Préservation des espèces protégées,
 - Elaboration de supports pédagogiques,
 - Contribution à des démarches de définition d'objectifs (Natura 2000, SAGE, ENS)...
- **Gestion intégrée et durable des cours d'eau et milieux associés**
 - Information / animation / sensibilisation des élus, riverains et usagers,
 - Maîtrise d'ouvrage d'études visant à acquérir des connaissances sur les cours d'eau et milieux associés,
 - Définition de plans pluriannuels de gestion...



Entretien de la végétation



Protection de berge



Restauration d'habitats piscicoles



Dégagement d'embâcles



Aménagement du Sentier de l'Adour



Aménagement de l'itinéraire nautique de l'Adour



Animation grand public



Montage de projets pédagogiques avec établissements scolaires

Processus verbal comme syndicat extraordinaire du 14 février 2018

SIMAL

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, l'équipe technique est composée de :



Michaël DUPUY
Technicien rivière
06.074.54.37.84



Pierrick MALBY
Technicien rivière (50% SIMAL et 50% SYRBAL)
06.31.17.16.77



Alice TASTET
Chargée de mission Sentier / Itinéraire nautique / Animation
06.74.90.05.10

2. Election du Président

Après la présentation, il est procédé à l'élection du Président.

M. Pierre Dufourcq, en tant que doyen de séance, préside l'élection et fait appel à candidature.

M. Christian Ducos propose sa candidature à la présidence du syndicat.

M. Dufourcq fait procéder au vote à bulletin secret.

M. DUCOS est élu à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité syndical.

3. Détermination du nombre de vice-présidents et de membres du bureau

M. Ducos indique que les statuts du SIMAL prévoient que le nombre de vice-présidents est déterminé par délibération du comité syndical

Il est proposé de conserver le même nombre de vice-présidents, et le même nombre de membres du Bureau, soit le Président, les 2 vice-présidents et 12 membres.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le maintien du nombre de vice-présidents et de membres du Bureau.

4. Election des vice-présidents

M. Ducos appelle à candidature pour les postes de vice-présidents.

Mme Maury Martine et M. Labarbe Dominique proposent leur candidature.

M. Ducos fait procéder au vote à bulletin secret.

Mme Maury et M. Labarbe sont élus à l'unanimité par les membres du comité syndical.

5. Election des membres du bureau

M. DUCOS propose de repartir sur la même formule et précise qu'il souhaiterait que l'ensemble des EPCI soient représentés au sein du bureau. Ne possédant pas d'enjeu déterminant sur son territoire, la communauté des communes du Bas Armagnac, n'a pas émis le souhait d'être représentée au sein du bureau.

Les membres du comité syndical qui proposent leur candidature pour le Bureau sont :

- M. DUFOURCQ (CdC Pays Grenadois)
- M. LAGROLA (CdC Terres de Chalosse)
- M. COUDROY (CdC Terres de Chalosse)
- M. DESBLANC (CdC Pays Grenadois)
- M. DUPAU (CdC Pays Tarusate)
- Mme. RABAUD FAVEREAU (Grand Dax)
- M. UROLATEGUI (CdC Pays Tarusate)
- M. LALANNE (CdC Pays Grenadois)
- M. TORREGUITART (CdC Terres de Chalosse)
- M. MALLET (Mont de Marsan Agglomération)
- M. JUZAN (CdC Chalosse Tursan)
- M. POMIES (CdC d'Aire sur l'Adour)

L'ensemble des membres du bureau sont élus à l'unanimité par les membres du comité syndical.

6. Election des membres de la commission des marchés

La commission des marchés est composée de 5 titulaires et 5 suppléants.

Ont soumis leur candidature en tant que titulaires :

- M. JUZAN
- M. CARDONNE
- M. COUDROY
- M. LABARBE
- Mme MAURY

Ont soumis leur candidature en tant que suppléants :

- M. DUPAU
- M. DUFOURCQ
- M. DESBLANCS
- M. POMIES
- M. UROLATEGUI

L'ensemble des membres de la commission des marchés sont élus à l'unanimité par les membres du comité syndical.

7. Désignation d'un représentant du SIMAL à la CLE du SAGE Adour Amont

Le syndicat doit élire un représentant du SIMAL pour siéger au sein de la CLE du SAGE Adour Amont. M. Labarbe soumet sa candidature.

M. LABARBE est élu à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité syndical pour représenter le SIMAL au sein de la CLE du SAGE Adour Amont.

La réunion du comité syndical extraordinaire s'achève à 18h30